


Vu pour être annexé à la
délibération du Conseil municipal
du 13 juin 2019
Le Maire,
Serge GAGNEUX



- LÉGENDE**
- ☆ AC1b : Monuments historiques inscrits
 - A5 : Servitude attachée aux canalisations publiques d'eau potable
 - A5 : Servitude attachée aux canalisations publiques d'eaux usées
 - EL3 : Servitude de halage et de marche-pied
 - I3 : Ouvrages de distribution de gaz naturel
 - I4 : Transport de distribution d'énergie électrique - lignes aériennes
 - AC1b : Servitude de protection des monuments historiques inscrits
 - AC2a : Servitude relative aux sites classés
 - AC2b : Servitude relative aux sites inscrits
 - I3 : Périmètre de servitude autour d'une canalisation de transport de gaz - zone de dangers très graves (65m)
 - I3 : Périmètre de servitude autour d'une canalisation de transport de gaz - zone de dangers graves (95m)
 - I3 : Périmètre de servitude autour d'une canalisation de transport de gaz - zone de dangers significatifs (125m)
 - PM1 : Périmètre de prévention des risques d'inondation - risque fort
 - T7 : Servitude établie à l'extérieur des zones de dégagement (s'applique sur toute la commune)